

HORAIRES DE TIR

Association : 0745287 LA BERRICHONNE

Lieu: GIEN

- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité. Pensez à les vérifier avant la compétition.

159	Cible Mobile 10 mètres Ecoles de Tir	Série	Poste
82637786	JOUSSET Samantha	MF 1 Cible Mobile EDT	mercredi 27 mars 2019 à 14:00
82691900	PELLERIN Alex	BG 1 Cible Mobile EDT	mercredi 27 mars 2019 à 14:00
-- Fin --			